

DROIT INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT

la constitution d'un fonds souverain, de stabilisation et/ou d'épargne pour les générations futures, constitué et encadré conformément aux *Principes de Santiago*. Il est bien évidemment nécessaire d'adapter chaque fonds souverain à la situation particulière du pays dans lequel il est créé, mais le principe d'une telle création semble pouvoir être promu comme un standard autour duquel une certaine conditionnalité pourrait s'affirmer.

En second lieu, quant à l'apport éventuel des fonds souverains au financement du développement de manière significative, il est clairement conditionné à l'existence de véritables perspectives de développement économique durable. Et ceci suppose que les bénéficiaires, qu'il s'agisse des pays en développement ou des banques régionales de développement, démontrent leur aptitude à conduire un tel développement. Et là encore, ce sont des standards internationaux, en particulier de bonne gouvernance, sur lesquels il convient de s'appuyer.

Au total, les besoins et attentes auxquels répondent ou que suscitent les fonds souverains ont pour effet, que l'on peut juger positif, de promouvoir un certain nombre des standards internationaux dont la « soft law » internationale est friande.

RÉSUMÉ

Cette brève analyse suggère deux idées conclusions. La première est l'idée qu'un Etat en développement devrait gérer les richesses issues de l'exploitation de ses ressources naturelles avec prudence, l'un des standards de cette prudence étant la constitution d'un fonds souverain, de stabilisation et/ou d'épargne pour les générations futures, constitué et encadré conformément aux *Principes de Santiago*. La seconde, est que l'affectation massive des ressources des fonds souverains au financement du développement ne saurait être sérieusement promue que si des garanties suffisantes de succès durable des politiques qu'il s'agit de financer sont posées.

Dès lors, les besoins et attentes auxquels répondent ou que suscitent les fonds souverains ont pour effet, que l'on peut juger positif, de promouvoir un certain nombre des standards internationaux dont la « soft law » internationale est friande.

ABSTRACT

This short analysis suggests two fundamental conclusions. First, a developing State should manage its natural resources with caution; one of the standards of this caution is the constitution of a fund, created and framed in accordance with the Santiago Principles. Second, one should not expect that the sovereign wealth funds will massively finance development policies, if no guarantees that these policies will be successful are offered. Consequently, the needs and expectations provoked by these funds may lead to the promotion of certain international standards of which the international « soft law » is fond of.